Briare

N° 2025-125-ST

ARRÊTÉ TEMPORAIRE
RÈGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
Rue des Tilleuls – BRIARE (45250)

Le Maire de la Ville de BRIARE-le-Canal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R225 du Code de la Route,

Vu la demande formulée par la Société LOXAM ACCESS PL tendant à réglementer le stationnement et la circulation Rue des Tilleuls à l'occasion d'une intervention sur le château d'eau dans le cadre de travaux de maintenance des antennes téléphoniques pour le compte de la Société AXIONE,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques à l'intérieur de l'agglomération,

ARRÊTE

Article 1er : A l'occasion d'une intervention de travaux de maintenance de la Société LOXAM ACCESS PL sur le château d'eau, au niveau des antennes de téléphonie mobile, le stationnement d'un camion nacelle sera autorisé et la circulation sera interdite Impasse Rue des Tilleuls (rue barrée sauf riverains et véhicules de secours et de sécurité) à hauteur des parkings donnant accès aux logements de la Gendarmerie, **du mardi 29 avril au mercredi 30 avril 2025. La durée de ce dispositif étant strictement limitée au temps d'intervention de l'entreprise.**

Article 2 : La signalisation correspondante sera installée par les soins du pétitionnaire et de la Société RESASTAT SERVICES pour matérialiser la règlementation susvisée. Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 3 : Conformément à l'article R-102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de ORLÉANS – 28 Rue de la Bretonnerie – 45057 ORLÉANS dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- la Brigade de Gendarmerie de Briare,
- la Police Municipale,
- le Centre de Secours,
- les Services Techniques,
- la D.R.D.,
- la Société LOXAM ACCESS PL.

Briare-le-Canal, le 22 avril 2025
Le Maire,

MAIRIE DE BRIARE (LOIRET)

Pierre-François BOUGUET

Villes et Villages Fleuris

Mairie de Briare-Place Charles de Gaulle – 45250 BRIARE
TÉLÉPHONE 02 38 31 20 08 - EMAIL : mairie@villedebriare.fr